

## Règlement intérieur du Tennis Club de Roscoff

### Article 1- INSTALLATIONS ET ACCUEIL

Le club est affilié à la Fédération Française de Tennis, de même qu'à Jeunesse et Sports.

Il fait partie de la ligue de Bretagne de Tennis. Le club dispose de :

- 1 Court couvert en enrobé poreux
- 1 Salle polyvalente (réservation au préalable du bureau auprès de la mairie pour les championnats ou tournois)
- 4 Courts extérieurs en résine (refaits à neuf en 2020)- 3 en service depuis 2019-
- 1 Club house

### Article 2 – RÉSERVATIONS

1. L'accès aux courts est réservé aux licenciés et adhérents du club, ou en possession d'un Pass Vacances avec réservation.
2. Toute personne à jour de sa cotisation annuelle est considérée comme membre du club et doit se conformer au règlement en vigueur. Aucune personne ne peut se déclarer "invitée" gracieusement.
3. La réservation des courts se fait à l'aide du système de réservation en ligne **ballejaune.fr** (pas plus d'une heure à la fois et pas plus de trois jours à l'avance).
4. Il n'est pas possible de réserver un deuxième créneau horaire avant d'avoir terminé le premier.
5. Tout court non occupé 10 minutes après le début de la réservation est considéré disponible.
6. Des réservations ponctuelles et exceptionnelles peuvent être effectuées à la diligence du Comité de direction (Compétitions individuelles ou autres, enseignement, animations ....)
7. **Suite à un arrêté municipal du 9 avril 2021**, les terrains extérieurs utilisables ne sont plus qu'au nombre de 3 . Il est également interdit d'utiliser les 3 terrains extérieurs les dimanches et entre 12h30 et 14h du lundi au samedi ainsi qu'après 19h30, (Arrêté affiché sur place), jusqu'à nouvel ordre.

### Article 3 - RECOMMANDATIONS – DISCIPLINE

1. Le chewing-gum et fumer sur les courts est interdit.
2. Ne pas stationner des bicyclettes, scooters etc.... dans le hall d'entrée, un garde-vélo est installé devant l'entrée de la salle.
3. La présence d'animaux est interdite sur les courts.
4. Interdiction de jouer avec des chaussures autres que celles de tennis.
5. Tout autre activité que le tennis est interdite sur les courts.
6. Il est recommandé de ne pas laisser les enfants en bas âge sans surveillance sur les courts par mesure de sécurité.
7. Respect des installations.
8. Respect de l'hygiène, utilisation des poubelles y compris dans le Club House. **Respect des consignes affichées.**
9. Une tenue correcte et décente est de rigueur.
10. Nous demandons instamment à ceux qui sont libres dans la journée de ne pas réserver les courts après 17h00.
11. Les membres du Comité de Direction ont vocation à pénétrer sur les courts pour régler tout litige en suspens.
12. En cas de faute grave d'un adhérent, le Comité de Direction peut procéder à sa radiation temporaire ou définitive.

L'adhésion au club entraîne l'acceptation de toutes les clauses du présent règlement.

LES MEMBRES DU BUREAU DU TENNIS CLUB DE ROSCOFF